



CIRCULAIRE N° 2160 DU 22/01/2008

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	QUESTIONNAIRE DU CEF : ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES DEUX SEMAINES DISPONIBLES POUR DES ACTIVITÉS D'ORIENTATION AU 3 ^{ÈME} DEGRÉ SECONDAIRE		
DESTINATAIRE	Direction	Secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Janvier-février 2008		

- *A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;*
- *A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;*
- *A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;*
- *Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;*
- *Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française ;*
- *Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française ;*
- *Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.*

Pour information :

- *Au service général de l'Inspection ;*
- *Aux organisations syndicales ;*
- *Aux Associations de Parents.*

ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE
CONTACT	Christelle Ladavid (02 690 83 59, christelle.ladavid@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI

Madame, Monsieur,

Je sollicite, par la présente circulaire, **votre participation dans le cadre de l'enquête du Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF)** sur l'utilisation qui est faite des deux semaines qui peuvent être consacrées à des activités d'information et d'orientation au cours du troisième degré de l'enseignement secondaire (décret « Mission », article 32, § 2, alinéa 4).

Je vous invite à prendre connaissance des informations utiles reprises dans la lettre ci-jointe du CEF avant de compléter le questionnaire annexé.

En vous remerciant de votre intérêt et de votre collaboration.

La directrice générale,

Lise-Anne HANSE



Conseil de l'Éducation
et de la Formation

Le 16 janvier 2008

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le décret « Mission », par l'article 32, § 2, alinéa 4 ouvre la possibilité d'activités d'information et d'orientation de deux semaines au cours du troisième degré:

Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service.

Madame Simonet, la Ministre de l'Enseignement supérieur, souhaiterait obtenir du CEF un rapport tant qualitatif que statistique sur l'utilisation qui est faite de ces deux semaines.

En effet, ses services préparent un avant-projet sur la promotion de la réussite dans le supérieur ; connaître l'impact de cette mesure permettrait d'affiner la nature des mesures que la Ministre présentera.

Les chargés de mission du CEF, pour préparer la réponse à cette question, ont entrepris plusieurs démarches tant auprès de l'enseignement supérieur, des CPMS que de l'enseignement secondaire.

Aujourd'hui, nous voudrions vous demander de coopérer à une enquête lancée auprès de l'ensemble des écoles secondaires en Communauté française, par l'intermédiaire de la direction générale de l'enseignement obligatoire, en accord avec la Ministre présidente de la Communauté française. Le décret ouvre une possibilité sans en faire une obligation. Savoir dans quelle mesure et comment cette liberté est utilisée peut être une indication importante. Nous vous demandons donc de nous répondre, même si votre réponse est négative.

Pourriez-vous nous renvoyer le questionnaire ci-joint rempli par mail (dom.lamotte@cfwb.be) ou par courrier postal (Dominique Lamotte, CEF, 44 bvd Léopold II, 1080, Bruxelles) **si possible avant le congé de carnaval, et au plus tard pour le 22 février 2008 ?**

D'avance, nous vous remercions de ce travail qui sera précieux pour notre rapport et vous prions de croire à l'expression de toute notre considération.

Les chargés de mission :
Simone BARTHEL
Dominique LAMOTTE
Jean-Pierre MALARME

Le président du CEF
Baudouin DUELZ

NOM et adresse de l'école :

.....

Personne de contact :

	Général T.Trans.	Qualif. Techn.	Qualif. profess.
1. Combien d'élèves avez-vous dans le 3 ^e degré ?			
2. Votre école organise-t-elle des activités spécifiques dans le cadre des 2 semaines octroyées par le décret ?			
2.1. Si non			
2.1.1. Pourquoi ?			
2.1.2. Votre école organise-t-elle des activités d'information et d'orientation pour les élèves du 3 ^e degré dans un autre cadre ? Lesquelles ?			
2.2. Si oui			
2.2.1. Combien (%) d'élèves de chaque forme participent à ce genre d'activités ?			
2.1.2. Ces activités visent-elles l'information des élèves <ul style="list-style-type: none"> - sur les études universitaires ? - sur les études supérieures hors université ? - sur la formation professionnelle hors enseignement ?
2.1.3. Ces activités s'inscrivent-elles dans un processus d'orientation <ul style="list-style-type: none"> - en lien avec le cours de GOPP (gestion et opérationnalisation du projet professionnel) ? - en lien avec le CPMS ? - autre ? (précisez)..... 			

	Général T.Trans.	Qualif. Techn.	Qualif. profess.
<p>2.1.4. Quel type d'activités organisez-vous ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités collectives (classe, niveau...) - des activités individuelles - des activités pilotes ou expérimentales organisées par..... - des cours, conférences, rencontre avec des professionnels - visites en entreprises - utilisation des journées portes ouvertes : <ul style="list-style-type: none"> o à l'université o en école supérieure o dans les entreprises régionales - visite d'un salon - DREAM, JEEP, autres activités proposées par une ASBL (laquelle ?.....) - Autres :..... 			
<p>2.1.5. Qui organise les activités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école et la direction - Un groupe d'enseignants - le CPMS - un partenariat PMS-école - l'association des parents - des acteurs externes (associations, services club...) 			
<p>3. A quelles conditions les deux semaines pourraient-elles améliorer l'orientation des élèves du 3^e degré ?</p>			

Merci pour votre collaboration !

NB : le formulaire électronique peut être obtenu au secrétariat du CEF (cef@cfwb.be)